

# **COMPTE RENDU**

**RWANDA**

**table ronde**  
**Jeudi 2 février 1995**

**Commission Coopération Développement**

### **Ouverture de la table ronde**

par Monsieur **Bernard DEBRE**, Ministre de la Coopération,  
Président de la Commission Coopération Développement

### **Intervention au nom des pouvoirs publics**

par Monsieur **Yannick GERARD**,  
Directeur adjoint des Affaires Africaines et Malgaches,  
Ministère des Affaires Etrangères

### **Interventions de représentants d'associations de solidarité internationale**

**L'action des ASI autour du traumatisme  
psychologique Individuel,**  
par le Docteur **Claude SIMONNOT**,  
co-Directeur d'HANDICAP INTERNATIONAL,

**les relations entre le gouvernement,  
la société civile rwandaise et les ONG,**  
par Monsieur **Jean Claude BUCHET**,  
Directeur d'AIDE ET ACTION,

**la reconstruction du tissu social,**  
par Monsieur **Jean-Pierre GODDING**,  
CARITAS,

**l'aide à l'enfance,**  
par Monsieur **Jean-Jacques ANDRIEUX**,  
Directeur de l'ASSOCIATION FRANCAISE POUR  
LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE,

### **Débat**

### **Rapports et recommandations des ateliers**

**atelier "aide à l'enfance",**  
animé par  
Madame **Martine BROUSSE**, Secrétaire générale  
de LA VOIX DE L'ENFANT  
&  
Monsieur **Frédéric BOYER**, Chargé de mission  
pour l'Afrique centrale au MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION,

**atelier "justice, Etat de droit, réconciliation nationale",**  
animé par  
Monsieur **René DE SCHUTTER**, Coordonateur  
au Service de Solidarité Internationale de la CIMADE  
&  
Monsieur **Tristan de LAFOND**, Chargé de mission  
au bureau de l'Etat de Droit et des Libertés publiques  
au MINISTÈRE DE LA COOPERATION,

**atelier "les conditions matérielles  
du retour à une vie normale",**

animé par

Monsieur **Bernard GARANCHER**, Adjoint au Chef du Service  
de l'Action Humanitaire au MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES,

Monsieur **Guy BOSSY**, Conseiller de Coopération et Humanitaire  
au RWANDA

&

Monsieur **Jean-Louis MACHURON**,  
Président de PHARMACIENS SANS FRONTIÈRES,

**Clôture de la table ronde**

par Monsieur **Bernard DEBRE**, Ministre de la Coopération,  
Président de la Commission Coopération Développement,

**Annexes**

déclaration de Monsieur Faustin Twagiramungu,  
premier ministre du Rwanda

liste des participants

répertoire des sigles

programme de la table ronde

entretien avec Monsieur Anastase Gasana,  
ministre des affaires étrangères du Rwanda

**INTERVENTION  
D'OUVERTURE**

**Par Monsieur Bernard Debré**

**RWANDA**

**table ronde**

**Jeudi 2 février 1995**

**Commission Coopération Développement**

## **Intervention d'ouverture**

**par Monsieur Bernard Debré**  
ministre de la coopération  
et président de la commission coopération développement

Accueillant les participants à la table ronde, Monsieur **Bernard DEBRE** a rapidement rappelé les grandes lignes de la politique française au RWANDA:

- aide humanitaire poursuivie, augmentée, sans conditionnalité,
- défense de cette position auprès de l'Union Européenne,
- souhait de la reprise d'une coopération structurante sous réserve:
  - d'assurances de démocratisation, notamment à travers l'organisation d'élections.
  - d'une justice équitable, en indiquant toutefois que La coopération française se refuserait à mettre des juges français à la disposition du Rwanda,
  - d'une solution progressive au problème des réfugiés.

Le Ministre a exprimé le souhait que les associations françaises de solidarité internationale s'associent à la démarche menée par les pouvoirs publics, en recherchant d'abord une meilleure définition des actions à entreprendre, ce qui constitue la raison d'être de cette table ronde.

Le Ministre a également souligné l'importance que pourrait prendre la coopération décentralisée dans ce domaine.

# **INTERVENTION**

**Au nom des pouvoirs publics  
par Monsieur Yannick Gérard**

**RWANDA**

**table ronde  
Jeudi 2 février 1995**

**Commission Coopération Développement**

**Intervention au nom des pouvoirs publics**

**par Monsieur Yannick Gérard**

Directeur adjoint des affaires africaines et malgaches au ministère des affaires étrangères

Monsieur **Yannick GERARD**, après avoir rappelé les différentes fonctions qu'il avait occupées depuis 1990 et qui l'avaient amené à bien connaître le dossier Rwanda, a brossé un tableau de la situation en trois points:

- la situation intérieure
- les réponses de la communauté internationale
- les relations bilatérales franco-rwandaïses.

Concernant la situation intérieure, qu'il a décrite avec prudence, compte tenu des informations en sa possession, Monsieur GERARD en a évoqué d'abord les aspects positifs:

- le retour d'un certain nombre de personnes déplacées (environ 500.000) dans leur région d'origine,
- la réintégration de soldats des ex Forces Armées Rwandaïses (environ 2.000),
- l'accord donné à des programmes radiophoniques des Nations Unies,
- l'engagement du Gouvernement rwandaïse de coopérer avec le tribunal international,
- les déclarations du Gouvernement rwandaïse à Genève<sup>1</sup>

Puis, avec une réelle préoccupation:

- l'absence de sécurité intérieure laissant libre cours à certaines exactions,
- la désorganisation judiciaire totale,
- les litiges de propriété.

A propos des "réponses" de la communauté internationale, Monsieur GERARD a cité:

- la création du tribunal international, dont le Procureur et son adjoint ont été nommés et qui devrait devenir opérationnel au deuxième semestre 1995,
- la table ronde organisée par le PNUD à Genève au cours de laquelle les autorités rwandaïses ont lancé un appel pour un programme de reconstruction du pays d'un montant de 764 millions de dollars,
- la réunion sur les réfugiés organisée par le HCR et prévue en février à Bujumbura.

Evoquant, à propos de ce dernier point, les 2 millions de réfugiés qui sont encore à l'extérieur du Rwanda :

- 200.000 environ au Burundi
- 600.000 environ en Tanzanie
- 1.400.000 environ au Zaïre dont 850.000 à Goma.

Monsieur GERARD a indiqué que la communauté internationale considère "*comme explosive la situation qui règne dans les camps du Zaïre*," déplorant la carence de cette même communauté face à cette situation.

---

<sup>1</sup> Voir, en annexe, le texte intégral de la déclaration du Premier ministre rwandaïse à Genève, le 18/01/1995

Sur les relations franco-rwandaïses, considérées comme *"en voie de normalisation,"* Monsieur GERARD a rappelé:

- les contacts pris le 10 juillet 1994 avec le nouveau Gouvernement rwandais,
- la mise en place en septembre d'une antenne diplomatique à Kigali,
- l'agrément donné au nouvel Ambassadeur rwandais à Paris,
- la nomination récente de Monsieur Jacques COURBIN en qualité d'Ambassadeur au Rwanda.
- l'invitation adressée au Ministre rwandais de la Santé à participer au sommet sur le Sida, en décembre dernier,
- la venue à Paris de cinq ou six ministres rwandais,
- l'invitation, faite par Monsieur Alain JUPPE à son homologue rwandais, à venir prochainement à Paris<sup>2</sup>.

Avant de terminer son intervention, Monsieur Yannick GERARD a résumé son propos en disant que *"le dialogue politique est rétabli, la communication passe, et ce dialogue nous permet de nous dire ce que nous avons à nous dire pour que la coopération entre nos deux pays reprenne et se développe. Celle-ci devra progresser non seulement à la mesure des capacités d'absorption du pays mais aussi des efforts et des progrès qui seront faits par Kigali en faveur du retour des réfugiés. Nos priorités sont l'éducation, la santé, l'Etat de droit et le développement rural lié au retour des réfugiés."*

Monsieur Yannick GERARD a terminé en signalant *"les témoignages de remerciement et de satisfaction du Gouvernement rwandais concernant l'action que les ONG françaises mènent au Rwanda."*

\* \*

---

<sup>2</sup> On trouvera en annexe, pour information, le texte d'un entretien entre Monsieur Anastase GASANA, ministre rwandais des Affaires Etrangères et un journaliste de JEUNE AFRIQUE ECONOMIE réalisé à l'occasion de ce séjour à Paris.

**INTERVENTIONS**  
**associations de solidarité internationale**

**RWANDA**

**table ronde**  
**Jeudi 2 février 1995**

**Commission Coopération Développement**  
**Interventions de représentants**  
**d'associations de solidarité internationale**

**l'action des ASI autour du traumatisme**  
**psychologique individuel**

par le Docteur Claude SIMONNOT  
codirecteur de HANDICAP INTERNATIONAL

Premier représentant d'association de solidarité internationale à intervenir, le Docteur **Claude SIMONNOT** a cherché à se faire l'écho d'informations recueillies sur le terrain et relatives au traumatisme psychologique subi par la population rwandaise.

Rappelant brièvement les conditions générales d'une reprise de la vie dont les problématiques principales ont été évoquées par Monsieur Yannick GERARD (notamment la question foncière), le Docteur SIMONNOT a insisté sur le cas des enfants non accompagnés (200.000 selon une estimation de l'UNICEF) qui sont devenus en quelque sorte un enjeu entre les Interahamwés et le Gouvernement actuel, recommandant aux associations de solidarité internationale « *de faire preuve d'une grande prudence* » tout en gardant « *le souci... de veiller à l'épanouissement de ces enfants... en les considérant comme des sujets et non comme les objets de cet enjeu...* »

Le Docteur SIMONNOT, parlant ensuite d'un « *pays traumatisé dans son ensemble* » et estimant que ce sont les enfants qui ont le plus de chances de « *recupérer* », a analysé les attitudes et comportements des adultes « *en état de choc* » en soulignant qu'au Rwanda « *on ne pleure pas ouvertement ses morts, on ne laisse pas paraître son affliction et sa souffrance...* » et qu'il faudrait surtout prendre en compte « *les conséquences au long cours du traumatisme,* » en dépassant par là la seule dimension « *urgencièrè.* » On pourrait, sinon, « *douter alors de la possibilité d'un vrai retour à la vie normale au niveau de la vie sociale.* »

Pour terminer, le Docteur SIMONNOT a insisté sur la nécessité d'une grande prudence et de s'appuyer sur l'institutionnel (l'Etat, le groupe, les organisations sociales, agricoles, l'école, etc.) pour aider à la reconstitution du lien social.

**Les relations entre le gouvernement,  
la société civile rwandaise et les ONG**

**Par Monsieur Jean Claude BUCHET  
Directeur d'AIDE & ACTION**

Monsieur **Jean Claude BUCHET**, ayant rappelé qu'AIDE & ACTION est présente au Rwanda depuis douze ans (scolarisation des enfants), et après avoir donné à titre indicatif un montant de plus de 60 millions de Francs investis dans ce pays de 1982 à 1994 par son association, a signalé que celle-ci, en Août dernier, s'estimait apte « *à répondre aux besoins du pays* » dans le cadre de ses compétences et de son savoirfaire.

Relatant ce qu'était la situation à cette époque, situation qui permettait un certain optimisme en ce qui concerne

- les personnes déplacées à l'intérieur du pays,
- les réfugiés,
- la sécurité,
- le Gouvernement,
- la présence des ONG dans le pays,

et qui tenait compte des trois idées-forces exprimées par le Gouvernement rwandais

- abolition de toute distinction ethnique,
- indemnisation des victimes ,
- retour au pays de tous les réfugiés,

Monsieur BUCHET a fait part d'une certaine inquiétude, ressentie quelques mois plus tard, concernant la situation politique et sociale:

- démantèlement précipité de camps de personnes déplacées,
- faiblesse du nombre des retours de réfugiés,
- afflux de nombreux exilés de l'ancienne diaspora "*occupant, pour un grand nombre d'entre eux, des biens abandonnés par ceux qui ont fui le pays*",
- disparitions, assassinats,
- menaces d'agressions extérieures, - militarisation du pouvoir,
- «encadrement» contraignant des ONG.

Pour terminer, le directeur d'AIDE & ACTION a lancé un véritable appel en disant:

*« Dans ce contexte, je considère que les pouvoirs publics et les ONG ont un rôle essentiel à jouer. Nous avons tous les deux à mettre en avant, d'une part notre volonté réelle et désintéressée de contribuer aux efforts de réhabilitation,... Aujourd'hui, je pense qu'il faut tout faire pour qu'il y ait dialogue; il faut tout faire pour éviter que les autorités ne se ferment dans une logique sécuritaire,,,. Je crois que le moment est venu de montrer de réelles volontés de coopération et, pour nous tous, d'être volontaristes tout en restant vigilants. Rester vigilants et être optimistes pour le Rwanda. Le Rwanda tout entier a besoin de nous. »*

#### **La reconstruction du tissu social**

par Monsieur Jean-Pierre GODDING  
CARITAS

Monsieur **Jean-Pierre GODDING**, après avoir souligné les difficultés d'une situation dominée par toute une série d'antagonismes ou de tensions a soumis deux hypothèses, l'une optimiste, débouchant sur une reconstruction possible, l'autre pessimiste aboutissant à une reprise de conflits, ces deux hypothèses étant susceptibles d'éclairer ses propositions d'orientations pour des activités communes à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda :

- priorité à la jeunesse: donner de l'espérance aux jeunes, par l'école, les mouvements de jeunesse... « s'il n'y a pas des actions, urgentes bien sûr, pour pallier ces défauts d'affection, ils le reprocheront violemment à la société plus tard; »
- restauration de l'Etat de droit, qui commence par la mise en œuvre effective du tribunal international, mais aussi par le rétablissement du système judiciaire, particulièrement important pour traiter les problèmes fonciers;

- importance d'une information plurielle (radios locales, radios non gouvernementales...) pour éviter tout retour aux manipulations de l'information;
- relancer les coopératives rurales, les chantiers, la reconstitution de l'épargne;
- promotion des échanges entre groupes, régions, à l'intérieur et à l'extérieur, pour désenclaver physiquement, intellectuellement et psychiquement les Rwandais.

Pour terminer, Monsieur GODDING a invité les participants à réfléchir à la question du long terme et « *aux problèmes sociaux-économiques qui ne pourront être résolus que dans un contexte régional.* »

## L'aide à l'enfance

par Monsieur **Jean-Jacques ANDRIEUX**

Directeur de l'ASSOCIATION FRANCAISE  
POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Monsieur **Jean-Jacques ANDRIEUX** a d'abord indiqué que son association avait fait le choix de limiter son action à l'intervention auprès des enfants non accompagnés dans les camps, sachant qu'en tout état de cause, ces enfants ne pourraient rentrer au Rwanda avant un délai assez long et «qu'il faudrait accompagner ces enfants assez longtemps» y compris après leur retour dans leur Pays.

Il a ensuite évoqué l'expérience "*pluridisciplinaire, généraliste et pluri-ONG*" menée en collaboration avec le HCR, L'UNICEF et la Croix-Rouge Française en insistant sur

- le nombre, "la masse" des enfants non accompagnés (15 à 17.000 enfants dans les camps de Goma) qui rendait l'action d'autant plus difficile,

- le passage par plusieurs étapes:

  - celle de l'urgence impliquant des techniques simples de resocialisation, d'écoute, donnant toutefois des résultats positifs dans une situation où "*le psycho-social était un luxe,*"

  - l'étape de la post-urgence, pendant laquelle des signes extérieurs de traumatismes apparaissent (aphasie, surdit , cauchemars), qui a donn  lieu   des actions de formation d'encadreurs rwandais: assistants sociaux, psychologues, ainsi qu'  la mise en place de dispositifs de veille permettant de rep rer les cas pathologiques qui  taient orient s sur un centre m dico-psychologique,

  - la phase de d veloppement qui implique un programme de regroupement familial et de reconstitution du tissu social (toujours dans les camps.)

Apr s un plaidoyer tr s argument  sur l'importance d'un engagement sur le long terme, s'agissant des enfants qui "*sont un enjeu parce qu'ils repr sentent ceux qui, dans vingt ans, seront les jeunes adultes du Rwanda,*" et sur la n cessit  d'une pluralit  des intervenants travaillant ensemble, afin de "*restaurer la confiance,*" Monsieur ANDRIEUX a souhait , en terminant son intervention *une coordination de l'ensemble des initiatives (pour une v ritable politique de la jeunesse de ce pays.*"

**Débat**

**RWANDA**  
**TABLE RONDE**

**Jeudi 2 février 1995**  
**Commission Coopération Développement**

La fin de la matinée a permis un débat au cours duquel on a pu évoquer successivement :

- L'expérience des Scouts<sup>3</sup> (Scouts du Rwanda, du Burundi et du Zaïre) qui permet de mieux comprendre la nécessité et l'opportunité de faire confiance aux compétences locales, ce que les ONG ont parfois tendance à oublier,
  - L'importance d'une bonne information des associations par les pouvoirs publics<sup>4</sup>, faite suffisamment tôt, pour les mettre en mesure de répondre aux diverses interpellations dont elles sont l'objet aux sein des réseaux internationaux,
  - la manière de prévenir des situations du type rwandais<sup>5</sup> et de tenter de les empêcher en tenant compte, notamment, des alertes nombreuses (rapports de commissions spécialisées, d'ONG): " *ce qui s'est passé au Rwanda est une leçon sur laquelle on doit méditer,,,*"
  - les raisons qui ont, semble-t-il, empêché les agents des pouvoirs publics français de faire face aux situations graves rencontrées par leurs personnels rwandais et les mesures préventives qu'il conviendrait d'adopter dans des situations analogues,<sup>6</sup>
  - la cohérence des actions de reconstruction avec les mesures d'ajustement structurel décidées par la communauté internationale,<sup>7</sup>
  - la nécessité, pour les Rwandais, de se parler en levant tous les tabous, de reconnaître une sorte de « *tort collectif* », de réanimer "la culture d'entraide et de solidarité" qui existait au sein de la population rwandaise et de s'appuyer pour cela sur les ONG rwandaises qui ont un rôle important à jouer,<sup>8</sup>
  - l'éventualité de l'existence de sortes de rythmes dans les situations de conflits qui ont pu être observées ailleurs (Liban, Afghanistan, Bosnie..) et dont l'analyse pourrait aider à décrypter la situation rwandaise actuelle et permettre de mieux situer l'action des ONG aux côtés de leurs partenaires, dans l'action de reconstruction du tissu social,<sup>9</sup>
- les interrogations sur l'action à mener dans les camps de réfugiés par rapport à leur retour, sur les risques de transformation des mentalités « *d'agresseurs en victimes*, » sur la prudence à avoir « *quant à la reconstruction, dans ces camps, de tout ce tissu... administratif, relationnel... qui a été l'un des moteurs du génocide*, » Attention à la création de nouveaux « *sanctuaires humanitaires*. »<sup>10</sup>

---

<sup>3</sup> M. Richard AMALVY (Scouts de France)

<sup>4</sup> M. René DE SCHUTTER (CIMADE)

<sup>5</sup> idem

<sup>6</sup> idem

<sup>7</sup> idem

<sup>8</sup> Dr Bruno GALLAND

<sup>9</sup> M. Alain BOINET

<sup>10</sup> M. Jean-Luc Bodin

En réponse aux différentes questions posées, Messieurs **Yannick GERARD** et **Philippe ORLIANGE** ont indiqué:

- que la France avait été le premier pays à initier une action diplomatique en faveur du rapprochement des deux parties, notamment en incitant l'ancien Gouvernement rwandais à s'ouvrir à l'opposition,
- que ce qui se passera au Rwanda dans l'avenir dépend d'abord des Rwandais eux-mêmes et ensuite de la communauté internationale,
- qu'une réflexion est engagée par la France avec ses partenaires africains et européens pour renforcer « *les capacités de prévention et de diplomatie préventive en Afrique,* »
- que les « *conditionnalités* » imposées au Rwanda par le FMI et la Banque Mondiale ont été les mêmes que pour les autres pays, sans dangerosité particulière.
- que le caractère tardif de cette table ronde n'est pas dû aux pouvoirs publics, qui en ont pris l'initiative, les associations ayant eu toute latitude pour la proposer plus tôt.

Monsieur **Pierre BOBILLO**, répondant plus précisément à la question posée par Monsieur **DE SCHUTTER** sur l'évacuation des personnels rwandais des services français à Kigali, a indiqué qu'au moment de l'évacuation ces services fonctionnaient au ralenti et que seuls les personnels rwandais présents avaient pu être évacués. Il a ensuite donné toutes assurances sur la normalisation effective et complète de la situation de ces personnels.

\*\*

Une deuxième partie du débat a souligné:

- à nouveau l'importance de l'implication des Rwandais dans la reconstruction.  
« *ne recommençons pas une reconstruction qui se ferait sans eux,* »<sup>11</sup>
- le danger que représentent, sur le long terme, les centres d'accueil pour les enfants et la nécessité de trouver, dans le pays, des familles d'accueil, seule solution valable.<sup>12</sup>
- les difficultés rencontrées dans la création d'une force de police des Nations Unies,<sup>13</sup>
- la mauvaise ambiance et même la tension qui régneraient dans certaines régions et le comportement d'éléments isolés de la nouvelle armée régulière,<sup>14</sup>
- une nouvelle fois, l'incidence capitale du problème foncier, s'agissant de populations déplacées, dans une dynamique de développement agricole et économique.<sup>15</sup>

---

<sup>11</sup> Mme Madeleine Raffin

<sup>12</sup> idem

<sup>13</sup> Dr Philippe CHABASSE

<sup>14</sup> M. Jean- René de LAROCHE

<sup>15</sup> Mme Danielle VUIANOVITH

Ces différentes questions ont suscité les réponses de Messieurs **Yannick GERARD** et **Philippe ORLIANGE**:

- concernant la force de police, problème dont la communauté internationale semble ne pas avoir pris conscience de son ampleur et sur lequel les pouvoirs publics français partagent tout à fait l'analyse des ONG, là encore il y a les responsabilités rwandaises et celles de la communauté internationale que la France ne peut assumer à leur place,
- sur le problème foncier, qui invite à se demander si les gens qui s'installent sur des terrains dont ils ne sont pas propriétaires le font dans le cadre d'une politique concertée ou simplement *"en conséquence d'un vide qui se remplit au hasard des déplacements de populations."*

et donné lieu à un commentaire de Monsieur **Charles KARANGWA** qui a rappelé les positions du Gouvernement rwandais selon lesquelles « *les occupations actuelles sont un fait transitoire et spontané* » et qu'à l'avenir tous ceux qui auront occupé des terrains dont ils ne sont pas les propriétaires devront les abandonner. L'intervenant a également insisté:

- sur le souhait exprimé par ce Gouvernement d'une justice équitable à condition d'en avoir les moyens, *"aidez-nous à ce que justice se fasse, »*
- sur l'existence d'un calendrier de démocratisation (sur 5 années),
- et sur les obstacles rencontrés pour faire rentrer les réfugiés sur le territoire national.

\*\*

L'après-midi a permis aux participants de se répartir en trois ateliers :

**aide à l'enfance**

**justice, Etat de droit, réconciliation nationale**

**conditions matérielles du retour à une vie normale**

L'animation de ces ateliers était assurée

pour l'atelier **aide à l'enfance**

par Madame **Martine BROUSSE**, Secrétaire générale de LA VOIX DE L'ENFANT et Monsieur **Frédéric BOYER**, Chargé de mission pour l'Afrique centrale au MINISTERE DE LA COOPERATION,

pour l'atelier **Justice, Etat de droit, réconciliation nationale,**

par Monsieur **René DE SCHUTTER**, Coordonnateur au Service de Solidarité Internationale à la CIMADE et Monsieur **Tristan de LAFOND**, Chargé de mission au Bureau de l'Etat de Droit et des Libertés publiques au MINISTERE DE LA COOPERATION,

pour l'atelier **conditions matérielles du retour à une vie normale,**

par Monsieur **Bernard GARANCHER**, Adjoint au Chef du Service de l'Action Humanitaire au MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, Monsieur **Guy BOSSY**, Conseiller de Coopération et Humanitaire au Rwanda et Monsieur **Jean-Louis MACHURON**, Président de PHARMACIENS SANS FRONTIERES

Les rapports et recommandations de ces ateliers constituent la quatrième partie de ce compte rendu.

\*\*\*

**rapports et recommandations**  
**des ateliers**

# RWANDA

## TABLE RONDE Jeudi 2 février 1995

### Commission Coopération Développement

#### Atelier "aide à l'enfance"

animé par

**Mme Martine BROUSSE**                      **Secrétaire générale de LA VOIX DE L'ENFANT**

et

**M. Frédéric BOYER**                      **Chargé de mission pour l'Afrique centrale**  
**au MINISTÈRE DE LA COOPERATION**

---

14 associations ont participé à cet atelier, ainsi que des représentants du Service de l'Action Humanitaire du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère des Affaires Sociales et du Comité français pour l'UNICEF.

Après un rapide tour de table pour permettre aux associations de présenter leurs actions au Rwanda et/ou dans les camps de réfugiés, Frédéric BOYER, du Ministère de la Coopération, a précisé les objectifs de l'atelier: définir les axes qui permettront la mise en œuvre d'actions.

Au cours de cet atelier, 4 thèmes ont été plus particulièrement au centre des discussions :

- la prise en charge des traumatismes
- les programmes d'éducation
- quel type d'accueil pour les mineurs non accompagnés ?
- propositions et besoins

#### **1 - LA PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISMES**

Au cours d'un long échange de vues entre tous les participants qui tenait compte des expériences passées, une question de fond a été soulevée: faut-il des expatriés pour prendre en charge ces enfants victimes de traumatismes ou bien peut-on considérer que des personnels rwandais peuvent assumer cette prise en charge ?

Il ressort clairement de la discussion qu'il apparaît difficile de confier cette responsabilité à du personnel rwandais, victime lui-même des événements passés, sans compter que le nombre de personnels qualifiés n'est pas suffisant face à l'ampleur du phénomène. Il est donc important que des expatriés prennent en charge les enfants et que, toutes les fois où cela sera possible, ils

travaillent en binôme avec le personnel local. Dans ce cadre, les expatriés auront un rôle de garde-fou, de soutien, de sensibilisation, de formation et d'encadrement.

L'importance **d'une information et d'une formation préalables** de tous les expatriés - avant leur départ sur le terrain - est soulignée, considérant que, quels que soient leurs champs d'action (éducation, développement...), ils seront tous confrontés à des expressions des traumatismes, aussi bien chez les adultes que chez les enfants

Après l'établissement du constat d'un manque de personnel local spécialisé dans le domaine de la prise en charge des traumatismes, l'ensemble des associations présentes demandent à être soutenues dans leurs programmes de formation, aujourd'hui encore trop limités, et notent l'importance d'avoir à leur disposition des informations sur la traumatologie et des moyens de diffusion de celles-ci.

Plusieurs associations, ainsi que le Comité français pour l'UNICEF, ont fait part de leurs expériences et des outils qu'ils pouvaient mettre à la disposition d'autres associations.

Devant la nécessité d'un suivi, sur le terrain, des différentes actions entreprises, la **création d'un observatoire** est proposée

Afin de poursuivre cette réflexion, les associations demandent au Ministère de la Coopération ou au Service de l'Action Humanitaire d'organiser une nouvelle réunion de travail sur ce thème.

## **2 - PROGRAMMES D'EDUCATION**

Une discussion s'est engagée sur les besoins immenses en équipements de base des écoles et sur la nécessité d'un effort, qui dépasse largement les moyens des ONG, pour satisfaire ces besoins.

Quel soutien apporter aux enseignants ? Comment scolariser les nombreux enfants accueillis dans des centres ? Comment soutenir les enfants traumatisés ? Les Scouts du Rwanda, soutenus par la Fédération du Scoutisme français, ont entrepris la remise en œuvre de leurs programmes de soutien scolaire et d'encadrement éducatif. Mais, là comme dans d'autres domaines, le délabrement des bâtiments et le manque de moyens se font lourdement sentir.

Le Comité français pour l'UNICEF rappelle l'apport par l'UNICEF de milliers de "kits" éducatifs livrés à Kigali,...ce qui veut dire que bien peu sont distribués en province et aucun dans les camps, où, pourtant, la question de la scolarisation des enfants se pose de façon tout aussi urgente. Au cours de la discussion, tous les intervenants ont souligné l'importance d'introduire dans tous les programmes éducatifs, scolaires, et dans tout ce qui a trait à l'animation, une démarche d'éducation à la paix et à la réconciliation, conscients que ce thème est transversal, car on le retrouve dans toutes les actions engagées justice, développement...).

## **3-QUEL TYPE D'ACCUEIL POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES?**

Tous les participants reconnaissent que la meilleure solution est « la famille d'accueil », dans l'attente de l'aboutissement des démarches de recherche des familles naturelles des mineurs non accompagnés. Cependant, se pose le problème de la charge économique et du suivi socio-éducatif que représente(nt) cet ou ces enfants supplémentaires dans le contexte.

Des expériences en cours montrent la nécessité d'apporter une solution économique aux familles d'accueil, par la mise en place de programmes de développement local: agricole, artisanal...

Ce principe de base posé, la réalité montre que, face à l'ampleur "statistique" du phénomène - certains avancent le chiffre de 200 000 mineurs non accompagnés -, il est évident que l'organisation de centres d'accueil est nécessaire et indispensable.

Les participants soulignent avec force que, si les associations doivent avoir recours aux centres d'accueil, il faut limiter le nombre d'enfants accueillis pour permettre un encadrement satisfaisant, prévoir la scolarisation dans les écoles de la ville, être attentif aux manifestations des traumatismes pour apporter une attention particulière aux enfants les plus atteints, former des « encadreurs ».... Tous les participants expriment les mêmes préoccupations.

#### **4 - PROPOSITIONS ET BESOINS**

-Priorité au regroupement familial, dont on sait qu'il durera de longs mois, d'autant plus que le nombre de réfugiés est toujours important.

- Associer l'accueil en famille à des programmes de développement économique.

- Développer les programmes de formation des personnels rwandais à la gestion des traumatismes: voir avec le Ministère des Affaires Sociales pour le détachement de personnel formateur.

- Soutenir les programmes de réhabilitation et d'équipement des centres d'accueil de mineurs non accompagnés. D'où la nécessité de co-financements.

- Créer un observatoire du suivi.

- Poursuivre les échanges d'expériences entre les associations et développer le partenariat.

\*\*\*\*\*

# Atelier "justice, Etat de droit, réconciliation nationale"

animé par

**M. René DE SCHUTTER** Coordonnateur au Service Solidarité  
Internationale à la CIMADE

et

**M. Tristan de LAFOND** Chargé de mission au Bureau de l'Etat de  
Droit et des Libertés publiques au  
MINISTERE DE LA COOPERATION

**M. Alain FAURE** (UNMFREO) rapporteur

---

## 1 - INTRODUCTION

Le champ couvert par l'atelier est un vaste éventail qui va de la justice à la réconciliation. Les points suivants ont été mis en relief:

- le tribunal international
- la restauration de l'appareil judiciaire
- les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme
- des questions spécifiques se rapportant aux conditions matérielles d'un retour au pays
- le rôle des médias
- la reconstitution du tissu social.

## 2 - LA JUSTICE

**- Tribunal International pour le Rwanda qui doit juger les personnes responsables du génocide :**

Les participants à l'atelier ont estimé particulièrement importante et urgente sa mise en œuvre. Les représentants des ONG estiment qu'ils ne peuvent agir directement en ce sens, mais ils s'adressent aux pouvoirs publics pour qu'ils entreprennent tout ce qui est possible pour accélérer les procédures.

**- Restauration de l'appareil judiciaire:**

Le Centre des Droits de l'homme des Nations Unies et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) d'une part, et plusieurs ONG (dont Juristes Sans Frontières) d' autre part, ont identifié les besoins et émis des propositions . Les diagnostics sont semblables et les propositions très proches. Elles peuvent se résumer ainsi :

- aider les quelques magistrats rwandais restés au pays à instruire les dossiers des détenus,
- soutenir la formation initiale et accélérée des magistrats, création d'une Ecole Nationale ou inter-Etats,

- reconstituer et développer la documentation judiciaire: réédition de documents, refonte de textes,

- appuyer la formation des personnels pénitentiaires, - favoriser la constitution d'un barreau.

### **Il convient en outre d'apporter une attention particulière :**

**au droit foncier :** une réalité fort complexe qui n'a juridiquement pas été maîtrisée antérieurement, qui fait appel au droit coutumier et pour laquelle il n'existe pas une véritable jurisprudence. La maîtrise de ce droit est l'une des conditions de réussite du retour au pays. Une expertise dans le domaine foncier est vivement souhaitée.

**au droit de l'enfance non accompagnée :** les enfants très nombreux qui sont dans cette situation, faute de soutien parental, n'ont comme perspective immédiate que l'intégration dans l'armée, l'installation comme agriculteur ou le chômage. Pourront-ils avoir accès à la terre ? Dans quelles conditions ?

Devant ce vaste problème de restauration de l'appareil judiciaire :

- Les représentants des pouvoirs publics rappellent qu'en ce domaine les interventions ne se font pas dans le cadre du "bilatéral", mais dans celui du "multilatéral".

En ce qui concerne les ONG, plusieurs d'entre elles (dont Juristes Sans Frontières) sont prêtes à apporter leur concours à ces actions, expriment l'intérêt de la participation de magistrats français à des actions de formation et demandent dans quelle mesure le Ministère de la Coopération pourrait apporter son appui. Ce dernier estime inopportun d'envoyer des magistrats français au Rwanda.

- Les représentants des pouvoirs publics et des ONG souhaitent la mise en place d'un mécanisme d'information et de concertation en matière d'appui à la réhabilitation du système judiciaire.

## **3 - DROITS DE L'HOMME**

Le dispositif de l'ONU, avec la désignation d'un rapporteur spécial, devait être renforcé par un réseau d'observateurs des Droits de l'Homme, à raison d'un observateur par commune. 70 observateurs seraient actuellement en place.

Les participants à l'atelier ont jugé très intéressante cette démarche, mais constatent que le processus de mise en place est long, relativement lourd et coûteux. Ils regrettent que les ONG aient été peu impliquées dans la mise en route du réseau (contrairement à ce qui a pu se faire en Haïti par exemple).

Le respect des Droits de l'Homme conditionne lui aussi le retour des réfugiés.

## **4 - RECONCILIATION**

Plusieurs participants ont formulé la remarque suivante : "il ne faut pas diaboliser les camps au Zaïre".

Le procès des acteurs du génocide est essentiel à la réconciliation.

Tous ont été d'accord pour affirmer que la réconciliation passait par un encouragement à tout ce qui peut favoriser le dialogue, les rencontres, les échanges, les ponts, et ceci à tous les niveaux, entre générations, entre réfugiés, entre ceux qui sont restés et entre réfugiés et ceux qui sont restés. Il convient de multiplier occasions de contacts. C'est de la responsabilité de tous les animateurs, travailleurs sociaux, enseignants, éducateurs, relais d'opinion.....

L'éducation et la formation sont un élément essentiel de la réconciliation. Education et formation à tous niveaux et pour tous, jeunes et adultes, tant dans des secteurs formels qu'informels. Apprendre à analyser une situation, à interroger les faits et les situations, à réfléchir, à prendre des décisions, à prendre en compte l'opinion de l'autre... sont autant d'éléments qui devraient faciliter la tolérance (*cf l'intervention d'un responsable d'associations paysannes de la Préfecture de Gisenyl en 1993*).

La formation générale et professionnelle à travers des démarches pédagogiques et des contenus appropriés est nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes sur les collines.

Les participants, se référant à un discours entendu lors de la table ronde de Genève, expriment une inquiétude: que la formation ne soit conçue avant tout que sous sa forme classique et pyramidale (6 000 jeunes seraient accueillis dans l'enseignement secondaire, moins de 1 %!). Qu'en sera-t-il de tous les jeunes qui n'y auront pas accès ?

Médias, églises, chacun à sa place, auront un rôle primordial à jouer dans l'effort de réconciliation nationale.

\*\*\*

**Intervention**  
**de clôture**

par monsieur bernard debré

**RWANDA**  
**TABLE RONDE**  
**Jeudi 2 février 1995**

## Commission Coopération Développement

### atelier "conditions matérielles du retour à une vie normale"

animé par

**M. Bernard GARANCHER**

Adjoint au Chef du Service de l'Action  
Humanitaire au MINISTERE DES  
AFFAIRES ETRANGERES

**M. Guy BOSSY**

Conseiller de Coopération et  
Humanitaire au Rwanda

et

**M. Jean-Louis MACHURON**

Président de PHARMARCIENS SANS  
FRONTIERES

---

1 - Consensus des participants à l'atelier sur **la nécessité de pré-conditions politiques générales** (thèmes de la justice, de l'Etat de droit et de la réconciliation nationale).

2 - Débat non conclusif sur l'appréciation de la situation actuelle, **entre l'urgence et la post-urgence**: grandes disparités. géographiques et sectorielles, à cet égard.

Cela dit, impossibilité d'une approche cohérente de la normalisation de la vie quotidienne tant que **de nombreux besoins de base demeurent Insatisfalts** (ex: la chemise de l'instituteur) et tentation pour les ONG de vouloir encore assumer **des missions de service public incombant désormais au Gouvernement rwandais, auquel revient aussi la prérogative de coordonner la réhabilitation du pays**, avec l'aide financière de la communauté internationale (table ronde du PNUD à Genève).

3- Nécessité pour les projets d'ONG de **passer du quantitatif au qualitatif**; ne pas prétendre réhabiliter à elles seules des infrastructures ou des services, mais aider plutôt les Rwandais à les faire fonctionner; opportunité de **satisfaire les besoins collectifs, qui sont facteur d'unité**.

Cette aide à la recomposition de la société rwandaise suppose que l'on donne la **priorité à la participation locale** et que cette priorité se traduise par un **fort appui aux groupes de base**; il s'agit de repartir sur le terrain "avec modestie, sans certitudes". et de se défier d'une « déontologie activiste".

4 - Actions prioritaires relevées par deux intervenants: d'une part, **favoriser la reprise de {a production**, notamment agricole; et, d'autre part, encourager la recherche de **solutions pratiques aux problèmes fonciers et de logement**: même si ces problèmes dépassent la capacité d'intervention des ONG, ces dernières "doivent pouvoir oser présenter leurs idées dans ce domaine" (par exemple wun médiateur pour chaque colline").

5 - Opportunité d'une **concertation renforcée entre ONG françaises et pouvoirs publics**: échange d'informations sur les projets des uns et des autres, et prospective ("qui sera encore au Rwanda dans quatre ans ?").

Proposition d'un **nouveau rendez-vous, dans un an**, sous l'égide de la Commission Coopération Développement, qui sera notamment préparé par les réunions régulières à Kigali (rôle de M. Guy BOSSY, nouveau Conseiller de Coopération et Humanitaire); poursuite aussi de **l'échange de savoir-faire entre ONG urgentières et "développementistes"**, pour promouvoir la réhabilitation, en ayant soin de distinguer l'approche du milieu rural et celle du milieu urbain.

\*\*\*

## Intervention de clôture

par monsieur bernard debré  
Ministre de la coopération  
et président de la commission coopération développement

Monsieur **Bernard DEBRE**, dans son intervention de clôture de la table ronde, a fait part de sa satisfaction sur cet échange entre les pouvoirs publics et les associations de solidarité internationale, leur permettant d'exposer les grands axes de leurs actions respectives. Le Ministre a indiqué qu'il donnait toutes instructions utiles pour que les représentants de l'Etat français au Rwanda et les agents de l'Administration en mission dans ce pays veillent à entrer en contact avec les associations et qu'à travers les réunions de concertation, une véritable coordination s'établisse.

Monsieur DEBRE a saisi cette opportunité pour présenter Monsieur Guy BOSSY, futur Conseiller de Coopération et Humanitaire au Rwanda.

Insistant sur la nécessité première d'une **restauration de l'Etat de droit** au Rwanda, sans lequel il n'y aura pas de paix, le Ministre a demandé que des efforts soient faits pour assurer la **lisibilité des actions**, celles des associations comme celles des pouvoirs publics, dans un cadre cohérent constituant une sorte de **programme de solidarité FRANCE-RWANDA**.

Pour terminer, Monsieur DEBRE a exprimé le souhait que cette cohérence, cette coordination - gages d'efficacité - s'étendent à d'autres pays "*en se respectant les uns les autres*" ce qui demandera, aux uns comme aux autres, une certaine humilité et le Ministre a achevé sur quelques paroles critiques adressées à « *la politique-spectacle dans l'humanitaire.* »

\* \* \*

# **Annexes**

## **RWANDA**

**TABLE RONDE**  
**Jeudi 2 février 1995**

**Commission Coopération Développement**

**Déclaration**

de monsieur faustin twagiramungu  
premier ministre du Rwanda

**table ronde des bailleurs de fonds  
Genève, 18 janvier 1995**

Monsieur l'Administrateur du PNUD,  
Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Chefs d'agences des Nations Unies,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cette conférence de la Table Ronde sur le Rwanda, je suis heureux de remercier, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais ainsi que de la délégation qui m'accompagne, l'Organisation des Nations Unies, les pays amis et les organismes internationaux d'avoir répondu favorablement à notre appel.

J'adresse aussi les sincères félicitations au Programme des Nations Unies pour le Développement d'avoir apporté son assistance à la préparation de cette présente Table Ronde.

Je remercie tous ceux et toutes celles, qui, après les durs moments de l'histoire de notre pays, n'épargnent aucun effort pour soulager les souffrances de nos populations et surtout pour mettre en place les conditions matérielles, humaines et financières pour le vaste programme de relance de notre économie détruite.

Mes remerciements vont enfin aux organisations non gouvernementales pour le dévouement dont elles ont fait preuve pour apporter une assistance variée à notre peuple, que ce soit à l'intérieur du pays, notamment dans les camps de déplacés comme dans les pays d'asile des réfugiés.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement Rwandais mis en place en juillet 1994 a hérité d'un pays économiquement délabré, socialement traumatisé et politiquement fragile suite aux massacres, au génocide, au déplacement et à l'exil de centaines de milliers de citoyens.

Hormis le défi de relance de l'économie du pays, le Gouvernement est décidé à mettre en place les conditions favorables en vue de stabiliser la situation socio-politique dans le sens de la réconciliation nationale, de l'instauration d'un véritable Etat de droit et de la démocratisation.

Le Gouvernement Rwandais est décidé, quant à lui, à ne ménager aucun effort pour mettre en place les conditions nécessaires à la reprise des activités économiques, à la réconciliation nationale et au processus de démocratisation de notre pays.

Les principaux axes de cette politique de réconciliation et de démocratisation sont les suivants:

### **1. Le retour des réfugiés rwandais**

Le retour des réfugiés constitue l'une des priorités du Gouvernement, sinon la plus urgente. La résolution de ce problème est complexe. Nous constatons, six mois après la mise en place du Gouvernement actuel, que plus de 65 % des anciens réfugiés rwandais sont rentrés et que plus de 25 % des réfugiés et déplacés de 1994 sont de retour malgré la propagande nuisible et le terrorisme orchestré par les responsables du génocide et des massacres.

En effet, les commanditaires de ces crimes contre l'humanité continuent d'embrigader les réfugiés rwandais dans des camps de l'est du Zaïre et de la Tanzanie. Le Gouvernement rwandais reste indigné par les facilités et la liberté de mouvement attribuée dans les pays étrangers aux planificateurs et aux auteurs du génocide.

Les organisations humanitaires n'ont cessé de dénoncer les exactions des miliciens contre les réfugiés manifestant le désir de rentrer ainsi que le détournement des aides humanitaires.

Le Gouvernement rwandais, de son côté, a déployé de nombreux efforts pour juguler les cas d'insécurité consécutifs au climat de l'après-génocide et autres massacres, à la lenteur dans la mise en place du tribunal international et à la carence du système judiciaire. Certains auteurs de ces actes coupables, civils ou militaires, ont été arrêtés et attendent le jugement.

Les différentes solutions retenues pour le retour des réfugiés sont les suivantes:

- continuer la politique de sensibilisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières sur la nécessité du retour des réfugiés;
- demander aux pays d'accueil de séparer les populations innocentes des responsables du génocide et des massacres;
- poursuivre des contacts avec les responsables des pays dans lesquels les Rwandais se sont réfugiés pour faciliter leur retour;
- mettre en place des centres d'accueil et de transit des réfugiés rentrant, en vue de leur donner confiance, de les soigner, de les identifier et d'organiser ensuite leur transport;
- garantir des conditions de sécurité au retour.

## **2. La sécurité intérieure**

Le Gouvernement est décidé à assurer la sécurité pour tous et partout. A plusieurs reprises, nous avons réaffirmé que la garantie de la sécurité intérieure facilitera le processus de réconciliation nationale et, par voie de conséquence, marquera le début de la relance économique.

Toutefois, des mesures à prendre sont nécessaires et urgentes. Parmi elles, les plus importantes sont :

- la réorganisation du système judiciaire;
- le jugement rapide des responsables du génocide et des massacres;
- le respect des procédures en matière d'arrestation et de détention des présumés coupables;
- le fonctionnement rapide des tribunaux militaires;
- l'éradication des tentations de vengeance;
- l'accélération du processus de mise en place de l'administration locale dans tout le pays;
- la relance de la police communale dans toutes les communes;
- le dialogue suivi avec les observateurs internationaux des droits de l'homme déployés et à déployer.

Dans le souci d'entretenir la sécurité dans le pays et d'instaurer un véritable Etat de droit, le gouvernement ne tolérera jamais l'impunité.

### **3. la réorganisation du système judiciaire**

Notre système judiciaire est quasi paralysé par l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel judiciaire.

Au niveau du personnel, il est important de signaler que, sur un effectif d'environ 800 magistrats que comptait l'appareil judiciaire en avril 1994, il ne nous reste que 200 magistrats. 95 % de ceux-là œuvrent seulement dans les tribunaux de canton.

Dans les tribunaux et les parquets de la République, il ne nous reste que 12 juristes formés dans tout le pays.

Sur une centaine d'officiers du ministère public, il ne nous reste que 12 personnes. L'effectif des inspecteurs de police judiciaire est tombé de 300 à 36 dans tout le pays.

Au niveau des équipements, la situation est alarmante. Tous les bâtiments abritant les services judiciaires ont été pillés, abîmés ou démolis.

Cette situation ne nous permet pas actuellement de faire face aux défis actuels.

Le Centre des Droits de l'Homme des Nations Unies et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ont déjà évalué les besoins de notre système judiciaire. Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont promis de nous appuyer dans la réhabilitation du système judiciaire, la formation du personnel judiciaire, l'équipement et l'envoi des magistrats juristes pour diverses juridictions rwandaises.

Le génocide et les massacres ont plongé le pays dans une situation imprévisible. Le nombre de suspects s'accroît chaque jour et les maisons de détention sont actuellement sursaturées. Nous dénombrons aujourd'hui plus de 16 000 détenus. Ils doivent être encadrés, nourris et soignés. Une extension des bâtiments pénitentiers s'impose.

Le Gouvernement rwandais envisage une réorganisation de l'appareil judiciaire, une formation accélérée du personnel judiciaire ainsi qu'une réforme de la législation pour l'adapter à un véritable Etat de droit.

### **4. La poursuite du processus de démocratisation**

Il faut se féliciter du fait que sur les 4 institutions prévues dans l'Accord de Paix, 3 viennent d'être mises en place. Il s'agit de la Présidence de la République, du Gouvernement d' Union Nationale et de l'Assemblée Nationale de Transition. La Cour Suprême et le Conseil Supérieur de la Magistrature seront mis en place sous peu.

Comme annoncé lors de la formation du Gouvernement actuel, certaines dispositions de l'accord de paix d'Arusha ont dû être adaptées compte tenu des circonstances dramatiques du génocide et des massacres planifiés et perpétrés par le MRND, la CDR et leurs satellites.

De par leur responsabilité flagrante dans le génocide et les massacres, les partis politiques MRND, CDR et leurs satellites ont été exclus de la gestion de la chose publique, conformément à l'accord de paix d'Arusha, par les partis politiques participant au Gouvernement d'Union Nationale.

Toutefois, les éléments de ces formations politiques n'ayant pas participé de près ou de loin au massacres ou au génocide sont, à titre individuel, toujours les bienvenus au sein de notre administration pour participer aux efforts de reconstruction nationale. Le Gouvernement rwandais tient à rappeler à la communauté internationale que toutes les tentatives dans ce sens sont restées vaines.

Le processus de démocratisation entamé doit aller de pair avec le rapatriement des réfugiés, la réconciliation nationale, la reconstruction du pays et la relance de l'économie nationale.

Le Gouvernement rwandais s'est donné une période de cinq ans pour mener ce processus de longue haleine qui conduira aux élections générales.

## **5 - le respect des libertés fondamentales**

Le Gouvernement est résolu à respecter et à faire respecter les libertés fondamentales de la personne, telles que définies dans les conventions internationales: il s'agit surtout du droit d'association syndicale, politique, religieuse, de la liberté de presse, de la propriété privée, de la liberté d'opinion et du droit à la vie. L'Accord de Paix d'Arusha, qui fait partie intégrante de la Loi Fondamentale, consacre ces principes. Les instruments légaux de protection des libertés individuelles qui existent déjà au Rwanda vont être renforcés.

## **6. I.e. règlement des litiges de propriété**

La propriété privée est garantie. Le Gouvernement entend continuer à résoudre les conflits d'occupation de propriétés d'autrui notamment en facilitant l'obtention de parcelles en ville et des espaces disponibles pour les cultures en zones rurales. Des sites de réinstallation des réfugiés ont été identifiés.

Dans l'entretemps, des centres de transit sont en train d'être identifiés pour permettre au Gouvernement d'aménager les sites de réinstallation en y mettant des infrastructures de base nécessaires: routes, écoles, hôpitaux, raccordement électrique ainsi que la desserte en eau courante

## **7. la formation de l'armée nationale**

Depuis la mise en place du Gouvernement actuel, nous n'avons jamais cessé d'appeler les militaires de l'ancien régime qui n'ont pas trempé dans le génocide et les massacres à rallier les troupes gouvernementales. Le processus d'intégration est en cours. En effet, 2 242 soldats et officiers seront intégrés dans l'armée actuelle, dans le cadre de la formation de l'armée nationale, avant la fin du mois de janvier 1995.

## **8. la réconciliation nationale**

Il faut souligner que la réconciliation nationale d'un peuple aussi traumatisé demande beaucoup de temps et de patience.

Mais la réconciliation nationale véritable commence par l'éradication de l'impunité et l'instauration d'une justice saine. En effet, les massacres des opposants au régime du Président HABYARIMANA suivis par le génocide ont été préparés par le phénomène de l'impunité constaté à travers les massacres cycliques qui ont toujours eu lieu au Rwanda.

Les Rwandais devront être formés aux valeurs positives de justice, d'équité, d'amour de la patrie et de respect d'autrui, à commencer par le droit à la vie. Le Gouvernement rwandais entend former nos concitoyens à ces valeurs à travers des programmes d'éducation appropriés.

## **9. la traduction en justice des auteurs présumés du génocide**

A la demande du Gouvernement rwandais et par souci de transparence, le Tribunal International pour le Rwanda qui va juger les personnes présumées responsables du génocide et des massacres a été constitué le 8 novembre 1994. Il doit collaborer avec les tribunaux rwandais.

Le système judiciaire interne est en train de s'organiser mais il doit être appuyé notamment par une assistance en personnel et en équipement de la communauté internationale.

Le jugement des coupables est susceptible de détendre la situation et de favoriser une réelle réconciliation nationale.

• .

Malgré les défis énormes auxquels il était confronté au moment de sa mise en place, le Gouvernement rwandais s'est mis à pied d'œuvre et compte déjà beaucoup de réalisations à son actif.

### **a. sur le plan politique:**

Rappelons qu'une Assemblée Nationale regroupant toutes les formations politiques qui ne se sont pas rendues coupables de génocide et de massacres a été mise en place en novembre 1994.

De même qu'une campagne de sensibilisation au retour des populations déplacées ou exilées a été faite par le Gouvernement. Cette campagne a porté ses fruits puisque les camps de déplacés du Sud-Ouest se sont presque tous vidés, un demi million de réfugiés récents sont retournés, dont plus de 2 000 militaires.

Pour favoriser le retour des populations exilées, le Gouvernement a mis en place une commission interministérielle chargée de régler les litiges de propriétés occupées par autrui en même temps que se fait l'identification de parcelles en ville, des sites d'accueil et des zones d'installation pour les réfugiés.

Le Gouvernement a négocié et conclu des accords tripartites avec le HCR et les pays qui hébergent les réfugiés. Ces accords existent déjà avec le Zaïre et le Burundi. Ces dispositions ont été complétées par la mise en place de la Commission de rapatriement des réfugiés prévue dans l'accord de paix d'Arusha.

La formation des militaires de l'ancien régime rentrés au pays vient de se terminer et ceux-ci vont être intégrés dans l'armée.

Avec le concours de la MINUAR, le processus de formation de la gendarmerie nationale, outil indispensable du Gouvernement pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, est en cours, les premiers contingents étant déjà opérationnels.

Le Gouvernement a défini une politique de l'information qui garantit la liberté de presse ainsi que sa pluralité. La presse écrite privée est de nouveau active et la radio de la MINUAR a eu l'autorisation de commencer ses programmes.

### **b. sur le plan social:**

Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement a pu rendre opérationnelles quelques formations sanitaires qui dispensent les soins de base. Un vaste programme d'accueil, d'hébergement des enfants abandonnés est en cours. Le Gouvernement organise le secours et l'assistance des groupes vulnérables, notamment les handicapés, les veuves, les orphelins, les enfants non accompagnés et toutes autres catégories de populations traumatisées par la guerre et les massacres.

Les écoles primaires sont actuellement ouvertes. Le Gouvernement a pu organiser la reprise des études des élèves pour les classes terminales du cycle secondaire dont la scolarité avait été interrompue par les événements d'avril 1994.

Les préparatifs pour faire démarrer l'Université Nationale progressent favorablement si bien que la rentrée partielle pourra se faire en février 1995 sur un campus. L'ouverture du deuxième campus universitaire se fera ultérieurement.

Pour appuyer le processus de réconciliation nationale, le Gouvernement a fait démarrer les activités culturelles les plus diverses.

### **c. sur le plan économique:**

Quelques réhabilitations urgentes ont déjà eu lieu: il s'agit du réseau électrique, de l'eau et du téléphone. L'aéroport international Grégoire Kayibanda est opérationnel bien qu'il reste fortement endommagé.

Le transport intérieur et international s'organise mais difficilement. Un plan d'ensemble pour les réhabilitations des principales infrastructures publiques est déjà terminé; ce plan montre les travaux à effectuer ainsi que les financements nécessaires.

Pour remettre en marche l'économie nationale dont les principaux indicateurs étaient structurellement en baisse, détruite par la guerre, les mesures de réformes économiques sont prises à un rythme satisfaisant.

Après l'adoption d'un tarif douanier qui supprime les protections abusives ainsi que la réaffirmation de la politique des privatisations, l'élaboration du budget de 1995 sera finalisé avec l'intégration des résultats de la présente Table Ronde.

La fonction publique rwandaise qui se caractérisait par des effectifs pléthoriques est en train d'être réorganisée dans le sens de la réduction des effectifs et de la redéfinition des missions. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé à ne pas dépasser 50% des effectifs d'avril 1994.

Le secteur bancaire est maintenant opérationnel. Pour parer aux risques de déstabilisation de notre économie que pouvait générer la réintroduction des fonds emportés par le Gouvernement déchu, il a été procédé à une introduction de nouveaux billets de banque, démonétisant ainsi les milliards de Frw qui se trouvent à l'extérieur du pays.

Enfin, pour relancer les activités agricoles sérieusement perturbées par les déplacements massifs de populations, le Gouvernement a procédé à la distribution des intrants et du matériel agricoles aux paysans dans certaines régions du Pays

Telles sont les principales réalisations à l'actif du Gouvernement rwandais, que je dirige, qui a été mis en place en juillet 1994.

Comme vous le voyez, le chemin est encore long. Nous avons la détermination qu'il faut pour réussir. Les moyens humains, matériels et financiers pour mener à terme notre vaste programme sont considérables et dépassent nos possibilités. C'est pourquoi, nous avons besoin de l'assistance de la communauté internationale dans différents domaines. Pour ce qui concerne, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour mettre en place les conditions favorables à la réconciliation nationale et à la relance de notre économie.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

## participants

Cette liste a été établie à partir des feuilles d'emargement mises à la disposition des participants. Quelques erreurs de transcription ont pu s'y glisser, quelques oublis également. Nous vous remercions de votre indulgence. Le nombre total des participants s'est élevé à 115.

### I. ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

AFSEA	Jean -Jacques ANDRIEUX, directeur Michel FRANZA
AFVP	Guy PHILIPPOTEAUX , délégué général Philippe AMIRAULT Maurice BROCHARD Yves HARDY
AICF	Jean-Luc BODIN
AID	Michel BARNAUD, Président François Lerasle
AIDE ET ACTION	Jean-claude BUCHET, directeur
ANS	Claude SIMONNOT
APORWA	Boniface HITIMANA
ASSOCIATION FINISTERIENNE DE SOLIDARITE AVEC LE RWANDA	Charles KARANGWA
ATLAS LOGISIQUE	Hervé DUBOIS
CARE FRANCE	Marc de LAMOTTE Guillaume AGUETTAN
CARITAS BELGIQUE	Jean-Pierre GODDING
CARITAS INTERNATINAL	Madeleine RAFFIN
CCFD	Jean-Pierre CHARDON Danielle VUIANOVITH
CFSI	Sylvie BAKOTO Danielle BARRES Jean-Louis DEVALLEZ Jean-Marie HATTON Claire TABET-PIROTE
CIDR	Bruno GALLAND
CIMADE	René DE SCHUTTER
CLOSI	Marie-Pascale NICOLAZO
COMITE FRANCAIS POUR l'UNICEF	Bernadette PUISEUX
CROIX ROUGE FRANCAISE	Patrick HERMANGE , Directeur généraK Pierre MICHAUD

	Jean-Paul PICARD
CSBP	Louis JEUNET
DCC	Jean PONSIGNON
ECTI	G�rard DUMONT
ENFANTS DU MONDE	Jean-Ren� de LAROCHE
EQUILIBRE	Guillaume de MONTRAVEL
ERM	Florence DA SILVA Nicole DAGNINO Carole NARBAY
FRERE DES HOMMES	Patrice COMMUNAL
GARD	Luis VELOSO
GUIDES DE FRANCE	Bernadette GIRARDOT
HI	Philippe CHABASSE, codirecteur
HSF	Georges LEBoucQ, Pr�sident Corinne DEBAT El Hassan HIJRAS
IRAM	Annette CORREZE
JSF	Alain OTTAN, Pr�sident Henri-Jos� LEGRAND
LA VOIX DE L'ENFANT	Martine Brousse, secr�taire G�n�rale Michel LIONNET
OHFOM	G. de la ROCHERE Armelle de PERCEVAUX
PARTAGE AVEC LES ENFANTS DU MONDE	Pierre MARCHAND
PSF	Jean-Louis MACHURON , Pr�sident
SCOUTISME FRANCAIS	S�bastien ALLALI
SCOUTS DE FRANCE	Richard AMALVY
SECOURS CATHOLIQUE	R�gis du VIGNAUX Marie-Lou GRENOT
SOLIDARITES	Alain BOINET Patrick BRIZAY
TRIANGLE	Jean-Marc JOUVE Patrick VERBBRUGGEN

UNMFRO

Alain FAURE  
Marie jo MOLY

VILLAGE D'ENFANTS SOS

Patricia THEPAUT

VISA SANTE

Jean-Marc DUEYMES

Représentant des OSI auprès des Nations Unies

Michel FAUCON

## II. ORGANISME MIXTE

**Commission Coopération Développement**  
général

Jacques LECUGY, Secrétaire

Leïla BIOTTEAU  
Martine MIKOLAJCZYK  
Anne PIGUET

### 111 POUVOIRS PUBLICS FRANCAIS

#### 1. Ministère de la Coopération

Ministre de la Coopération, président de la CCD  
Conseiller technique au Cabinet du Ministre,  
président délégué de la CCD  
Conseiller technique au Cabinet du Ministre  
Mission chargée de la Prospective,  
des Etudes et de l'Evaluation

Bernard DEBRE

Philippe ORLIANGE  
Gérard LARÔME

Jean-Louis SABATIE

#### *Service des Affaires Financières et de la Coordination Géographique*

Bureau de l'Afrique Centrale

Guy BOSSY  
Frédéric BOYER  
Claude TROUARD-RIOLLE

#### *Direction du Développement*

Chargée de mission auprès du directeur

Thérèse PUJOLLE

<i>Sous-direction du Développement Institutionnel</i>	Colette METAYER
Bureau de l'initiative Privée et de la Vie Associative	Jacques BIAU Isabelle GUISEL Valérie HUGUENIN
Bureau de l'Etat de droit et des Libertés Publiques	Tristan de LAFOND Marie JARNOUIN Camille GROUSSELAS
<i>Sous-direction de l'Education, de la Recherche et de la Culture</i>	
Bureau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Jean-Yves HOISNARD, chef du bureau Charlotte LOYER
Bureau des Systèmes Educatifs et du Livre	Christiane KORNFELD
<i>Sous-direction du Développement Economique et de l'Environnement</i>	
Bureau Production Agricole, Industrielle et Echanges	Jean-Pierre FARJON
<i>Sous-direction de la Santé et du Développement Social</i>	
Unité Recherche Médicale et Population	Jean-Marie BRUNO, sous-directeur Jacques SCHWARTZ Jean BLOCQUAUX
<i>Direction de l'Administration Générale</i>	Pierre BOBILLO, directeur Pierrette BONNAUD
<b>2 . Cellule d'Urgence et de Veille</b>	Rosalinde NGUYEN
<b>3. Ministère des Affaires Etrangères</b>	
<i>Direction des Affaires Africaines et Malgaches</i>	Yannick GERARD, directeur adjoint Bernard GARANCHER, adjoint au chef
Service de l'Action Humanitaire du service	Kim Nguyen BATHIEN Louis-Michel FABRE Simone POUDADE
Mission de Liaison auprès des ONG	Marcel SURBIGUET, chef de la mission Anne PERRIN Soraya SMAOUN
<b>3. Ministère des Affaires Sociales, de la santé et de la ville</b>	
<i>Direction de l'action sociale, bureau famille, enfance, jeunesse</i>	Françoise BUSNEL Anne OUI
<b>IV. ORGANISATION MULTILATERALE</b>	
Agence de Coopération Culture & Technique	Christine DESOUCHES Mostafa-Kamel TAIMOUR

## V. JOURNALISTES

AITV

Pierre CISSE  
Daniel KEIL  
Emmanuel TOLJSFVO

### **répertoire de sigles**

<b>ACCT</b>	Agence de Coopération Culturelle et Technique
<b>AFSEA</b>	Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
<b>AFVP</b>	Association Française des Volontaires du Progrès
<b>AICF</b>	Action Internationale Contre la Faim
<b>AID</b>	Atelier pour les Initiatives de Développement
<b>AITV</b>	Agence internationale d'images
<b>ANS</b>	Action Nord Sud
<b>APORWA</b>	Association Française d'Aide aux Enfants Orphelins et handicapés du Rwanda
<b>CCFD</b>	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
<b>CFSI</b>	Comité Français de Solidarité International
<b>CIDR</b>	Centre International de Développement et de Recherche
<b>CIMADE</b>	Service Œcuménique d'Entraide
<b>CLOSI</b>	Comité de Liaison des Organisations de Solidarité internationale
<b>CRF</b>	Croix Rouge Française
<b>CSBP</b>	Chambre Syndicale des Banques Populaires
<b>DCC</b>	Délégation Catholique pour la Coopération
<b>ECTI</b>	Echanges et Consultations Techniques Internationaux
<b>Equilibre</b>	Association Equilibre
<b>ERM</b>	Enfants Réfugiés du Monde
<b>FDH</b>	Frères Des Hommes
<b>GARD</b>	Groupe d'Aide aux Réalisations pour le Développement
<b>GDF</b>	Guides De France

<b>HI</b>	Handicap International
<b>HSF</b>	Hôpital Sans Frontières
<b>IRAM</b>	Institut de Recherche et d'application des Méthodes de Développement
<b>JSF</b>	Juristes Sans Frontières
<b>OHFOM</b>	Ceuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
<b>PARTAGE</b>	Partage Avec les Enfants du Tiers Monde
<b>PSF</b>	Pharmaciens Sans Frontières
<b>SDF</b>	Scouts de France
<b>Secours Catholique</b>	Secours Catholique Caritas France
<b>S F</b>	Scoutisme Français
<b>TRIANGLE</b>	Triangle, Génération Humanitaire
<b>U.N.M F R E O</b>	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
<b>VSF</b>	Vétérinaires Sans Frontières

# PROGRAMME DE LA TABLE RONDE

## *MATINEE*

09- h 45

**Arrivée des participants**

10 h 00:

### **Ouverture de la table ronde**

par Monsieur **Bernard DEBRE**, Ministre de la Coopération,  
Président de la Commission Coopération Développement,

10 h 10:

Intervention de **Monsieur Yannick GERARD**, Directeur adjoint,  
Direction des Affaires Africaines et Malgaches,  
Ministère des Affaires Etrangères

10 h 20 :

*Interventions de représentants d'Associations de Solidarité  
Internationale (ASI)*

### **L'action des ASI autour du traumatisme psychologique individuel,**

par le Docteur **Claude SIMONNOT**,  
co-Directeur d'HANDICAP INTERNATIONAL

### **la situation dans les camps et le retour des réfugiés,**

par le Docteur **Jean-Hervé BRADOL**, responsable de programme  
à MEDECINS SANS FRONTIERES

### **les relations entre le gouvernement, la société civile rwandaise et les ONG,**

par Monsieur **Jean Claude BUCHET**, Directeur d'AIDE & ACTION

### **la reconstruction du tissu social,**

par Monsieur **Régis du VIGNAUX**, adjoint au Chef  
du Service Urgence  
et Réhabilitation au SECOURS CATHOLIQUE

### **L'aide à l'enfance,**

par Monsieur **Jean-Jacques ANDRIEUX**  
Directeur de l'ASSOCIATION FRANCAISE  
POUR LA SAUVEGARDE DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

11H00 :

*Débat*

### *Débat*

En raison de l'absence imprévue du Docteur BRADIOL, cette partie du programme a été supprimée.

## *APRES-MIDI*

14 h 00:

*Répartition des participants en ateliers thématiques*

### **L'aide à l'enfance,**

animé par  
Madame **Martine BROUSSE**, Secrétaire générale  
de LA VOIX DE L'ENFANT et

Monsieur **Frédéric BOYER**, Chargé de mission pour l'Afrique centrale  
au MINISTÈRE DE LA COOPERATION,

**Justice, Etat de droit, réconciliation nationale,**  
animé par

Monsieur **Michel ROY**, Directeur du Service International  
au SECOURS CATHOLIQUE,

Monsieur **René DE SCHUTTER**, coordonnateur au Service  
de Solidarité Internationale à la CIMADE et

Monsieur **Tristan de LAFOND**, Chargé de mission au Bureau de  
l'Etat de Droit et des Libertés publiques au MINISTÈRE DE LA  
COOPÉRATION

**les conditions matérielles du retour à une vie normale,**  
animé par Monsieur **Bernard GARANCHER**, Adjoint au Chef du  
Service de action Humanitaire au MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGÈRES,

Monsieur Guy BOSSY, Conseiller de Coopération et Humanitaire  
au RWANDA et

Monsieur **Jean-Louis MACHUIRON**,  
Président de PHARMACIENS SANS FRONTIFRES.

*Possibilité d'un quatrième atelier, en fonction de l'intérêt des participants:*

**L'action des ASI autour du traumatisme  
psychologique individuel,**  
animé par le Docteur **Philippe CHABASSE**,  
co-Directeur d'HANDICAP INTERNATIONAL

16 h 30 :

**Compte rendu des ateliers et recommandations**

17h 00 :

**allocution de clôture** de Monsieur **Bernard DEBRE**,  
Ministre de la Coopération,  
Président de la Commission Coopération Développement.